

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220516-51_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Seize Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mai 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.051/2022

Vente d'une parcelle communale en zone agricole cadastrée section BE n°44 au lieu-dit «La Colomina d'en Valent»

Monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, présente à l'assemblée, la demande de monsieur Karl CAPRON, résident sur Torreilles et jardinier à son compte, qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée section BE n°44 au lieu-dit «La Colomina d'en Valent» appartenant à la commune afin de pouvoir faire un potager. Cette parcelle de 1704 m² se situe en zone agricole. Il indique que la commune a sollicité l'avis des Domaines. La parcelle a été estimée à 4 300 €, ce qui représente 2,52 € le m². Or, le montant moyen en zone agricole varie entre 1,5 € et 2,5 € en fonction des avantages que présente la parcelle. Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur. La parcelle est donc proposée à 2 € le m² soit 3 408 € afin de respecter la politique agricole mise en place ainsi que son prix au m².

Monsieur Gérard CEBELLAN explique qu'en raison de la complexité de la procédure de vente pour les biens en secteur agricole ou naturel, il est préférable par sécurité juridique, de passer par un notaire.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

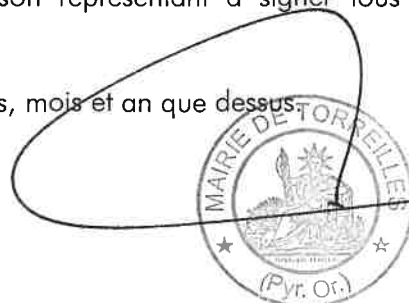
- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section BE n°44 au lieu-dit «La Colomina d'en Valent» à monsieur Karl CAPRON au prix de 3 408 € net vendeur ;
- AUTORISE monsieur le maire à mandater Maître Christine SABATO, notaire à Le Barcares, pour la signature de l'acte ;
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la transaction.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **18 MAI 2022**

et publication du : **18 MAI 2022**



Le maire,

Dr Marc MEDINA